

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
VILLE D'OSNY

---

**DECISION N° : 189.07.2025**

**OBJET : Consultation n°2021.11 – Accord-cadre relatif aux travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des bâtiments communaux de la ville d'Osny – Lot 9 : Clôture - portails**  
**Avenant n°1**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

**VU** l'arrêté n°02.2022 relatif à la suppléance temporaire attribuée aux adjoints au Maire pendant les congés de M. le Maire,

**VU** la décision n°210.10.2021 du 18/10/2021 relative à l'attribution de l'accord-cadre n°2021.11 travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des bâtiments communaux de la ville d'Osny – Lot 9 : Clôture - portails, désignant titulaire la société ESPACE DECO sise 9 chemin de la Chapelle Saint Antoine à Ennery (95300), pour un montant des bons commande sans minimum et avec un maximum annuel de 140 000 € HT.

**Considérant** que la période de fin du présent accord-cadre coïncide avec une période d'activité soutenue en termes de commandes, il apparaît nécessaire de procéder à un avenant de prolongation de l'accord-cadre en cours afin de garantir une continuité de service pour l'entretien des bâtiments communaux de la ville d'Osny,

**Considérant** qu'il convient de passer un avenant n°1 pour prendre en compte la prolongation de l'accord-cadre et que celui-ci ne bouleverse pas l'économie générale de l'accord-cadre, ni n'en change l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,

**Considérant** le projet d'avenant 1 ci-annexé,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**DE SIGNER** l'avenant n° 1 relatif à l'accord-cadre n° 2021.11 pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des bâtiments communaux de la ville d'Osny – lot 9 : Clôture - portails, avec société ESPACE DECO sise 9 chemin de la Chapelle Saint Antoine à Ennery (95300), représentée par Monsieur Nicolas POUPENAY.

**Article 2 :**

**Dit** que l'avenant n°1 dudit accord-cadre prolonge la durée de l'accord-cadre de 4 mois, soit à compter de la notification de l'avenant jusqu'au 19/02/2026.

**Article 3 :**

**Dit** que cet avenant 1 n'a pas d'incidence financière sur l'accord-cadre.

**Article 4 :**

**PRECISE** que toutes les clauses de l'accord-cadre initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**Article 5 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY,

01/08/25



Pour le Maire absent, par suppléance,

M. Jean-Yves CAILLAUD, adjoint au Maire



**AVENANT N°1**

**AU**

**MARCHE N°2021.11**

**Accord-cadre relatif aux travaux d'entretien, de grosses réparations et  
d'amélioration des bâtiments communaux de la ville d'Osny**

**Lot 9 : Clôture - portails**

**notifié le 20/10/2021**

ENTRE

D'une part,

**Mairie d'Osny** - Château de Grouchy - 14 rue William Thornley – BP 90014 – 95520 OSNY  
Représentée par Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire

ET

D'autre part, le titulaire du marché objet du présent avenant :

**ESPACE DECO** sise 9 chemin de la Chapelle Saint Antoine à Ennery (95300)  
Représentée par Monsieur Nicolas POUPENAY



**Article 1 - Caractéristiques de l'accord-cadre initial :**

Une consultation pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des bâtiments communaux de la ville d'Osny (9 lots), a été lancée le 08/07/2021 sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique. Le lot 9 relatif aux travaux de clôture et de portails a été notifié à la société ESPACE DECO le 20/10/2021.

L'accord-cadre est conclu sans montant annuel minimum et avec un montant maximum annuel de 140 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu à compter de leur notification pour une période initiale d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement trois fois, par période d'un an, sans que la durée maximale ne puisse excéder quatre ans.

L'accord-cadre doit prendre fin le 19/10/2025.

**Article 2 - Objet de l'avenant n°1**

Compte tenu de la période de fin du présent accord-cadre coïncident avec une période d'activité soutenue en termes de commande, il apparaît nécessaire de procéder à un avenant de prolongation de l'accord-cadre en cours afin de garantir une continuité de service pour l'entretien des bâtiments communaux de la ville d'Osny.

Le présent avenant n°1 a pour objet de prolonger la durée de l'accord-cadre de 4 mois, soit jusqu'au 19/02/2026.

**Article 3 - Impact financier**

Seule la durée d'exécution des prestations est modifiée par ce présent avenant, aucun impact financier n'est engendré.

**Article 4 – Effet du présent avenant n°1**

Toutes les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A Osny, le 29/07/2025

Nicolas POUPENAY

ESPACE DECO

Titulaire de l'accord-cadre

  
ESPACE DECO S.A.S  
9 Rue de la Chapelle Saint-Antoine  
95300 DENNERY  
Tél: 01 30 38 53 50 Fax 01 30 30 11 50  
RC 307 521 369



01/08/25  
Mairie d'Osny

Pour le Maire absent, par suppléance,

M. Jean-Yves CAILLAUD, adjoint au Maire.